

Évaluation chapitre 1



Exercice 1

Un projet gouvernemental a été à l'origine de la protection des données à caractère personnel en France. Quel a été son nom ?

- Chasseur
- Collectionneur
- Safari
- Interconnexion

Exercice 2

Ce projet date des années :

- 1950
- 1960
- 1970
- 1980
- 1990

Exercice 3

Le droit à la protection des données à caractère personnel est inscrit dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

- Vrai
- Faux

Exercice 4

La loi française de protection des données du 6 janvier 1978 a permis la création de la CNIL. Ce sigle veut dire :

- Comité National « Individus et Libertés »
- Commission Nationale Indépendante et Libre
- Convention Nouvelle pour l'Informatique et les Loisirs
- Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Exercice 5

La CNIL est :

- Une association
- Une entreprise
- Une autorité administrative indépendante
- Une direction du ministère de la Justice

Exercice 6

Au sein de l'Union Européenne, tous les pays doivent garantir le même niveau de protection des données à caractère personnel. Un texte commun prévoit cette harmonisation :

- La Convention Européenne des Droits de l'Homme de 1950
- La Directive Européenne relative à la protection des données à caractère personnel de 1995
- Le Règlement instituant le Contrôleur Européen de la Protection des Données de 2001
- Le projet de décision-cadre sur la protection des données de 2007

Exercice 7

Parmi les missions suivantes, laquelle ne fait pas partie des missions de la CNIL ?

- Informer
- Garantir le droit d'accès aux données
- Recenser les fichiers
- Ficher les personnes
- Contrôler

Exercice 8

En 2007, la CNIL a effectué :

- Environ 10 missions de contrôle
- Environ 170 missions de contrôle
- Environ 800 missions de contrôle

Exercice 9

Une « donnée à caractère personnel », au sens de la loi, est relative à :

- Une personne physique
- Tout être - animaux et hommes
- Une personne morale
- Une information privée et confidentielle

Exercice 10

Dans l'exemple « le fils du médecin résidant appartement 27 au 11 boulevard Belleville à Montpellier est un mauvais élève », quelle est la donnée à caractère personnel qui permet d'identifier les personnes concernées ?

- "le fils du médecin"
- "Appt 27 au 11 boulevard Belleville à Montpellier"
- "un mauvais élève"
- Aucune de ces propositions

Exercice 11

Parmi les données suivantes, prises isolément, quelles sont celles qui sont qualifiées de "donnée à caractère personnel" ?

- Numéro INE
- Photographie
- Code postal
- Numéro de téléphone
- Adresse IP

Exercice 12

L'université met en place un traitement visant assurer le suivi des stages réalisés par les étudiants. Qui est le responsable de ce traitement ?

- Le service assurant la gestion des stages
- Le Président de l'université
- Le Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Évaluation chapitre 2

Exercice 1

Un projet de traitement prévoit la réutilisation des courriels des étudiants (qu'ils ont fournis pour leur inscription administrative) afin de leur envoyer des offres de cabinets de recrutement. Ce projet ne respecte pas :

- Le principe de pertinence des données
 - Le principe de finalité
 - Le principe de sécurité et de confidentialité
-

Exercice 2

Un étudiant se voit proposer, à la fin de son cursus universitaire, de figurer dans l'annuaire des diplômés. Il donne son accord. Est-il possible de conserver ses coordonnées dans l'annuaire sans limite de durée ?

- Oui, car il a donné son accord.
 - Non, cela est contraire au principe de durée limitée de conservation des données (droit à l'oubli).
-

Exercice 3

Parmi les suivants, quels sont les "tiers autorisés" pouvant accéder aux informations personnelles relatives aux étudiants ?

- Les officiers de police judiciaire agissant en flagrant délit, sur commission rogatoire ou dans le cadre d'une enquête préliminaire
 - Les ambassades étrangères, présentant une requête argumentée
-

Exercice 4

"Parmi les propositions suivantes relatives à la communication de données aux "tiers autorisés", cochez celle(s) qui sont vraie(s)."

- La communication peut porter sur l'intégralité d'un fichier.
 - La demande peut être faite par téléphone.
 - La demande doit préciser le texte législatif qui fonde le droit à communication des informations demandées.
-

Exercice 5

La présence de mentions d'information sur les formulaires de collecte de données nominatives est :

- Recommandée par la CNIL
- Imposée par la loi Informatique et Libertés

Exercice 6

Les mentions d'information présentes sur les formulaires de collecte doivent inclure :

- La finalité du traitement
- Le nom du responsable de traitement
- Les modalités d'exercice du droit d'accès

Exercice 7

Un étudiant souhaite exercer son droit d'accès. Quelles sont les données personnelles le concernant que vous avez le droit de ne pas lui communiquer ?

- Les notes
- Les appréciations
- Les mesures disciplinaires dont il a fait l'objet
- De telles données n'existent pas

Exercice 8

Si vous ne souhaitez plus recevoir de publicité dans votre boîte de messagerie électronique, vous exercez votre :

- Droit d'opposition
- Droit d'accès
- Droit d'information
- Droit de rectification et de radiation
- Droit d'accès indirect

Exercice 9

Le droit d'opposition prévu dans la loi « Informatique et Libertés » permet-il à une personne d'être supprimée de n'importe quel traitement ?

- Oui
- Non

Évaluation chapitre 3

Exercice 1

La désignation d'un correspondant Informatique et Libertés est-elle obligatoire ?

Oui

Non

Exercice 2

Dès lors d'un CIL est désigné, l'établissement n'a plus aucune formalité à effectuer auprès de la CNIL.

Vrai

Faux

Exercice 3

Vous recevez un appel téléphonique d'un particulier vous demandant si tel étudiant est bien inscrit à l'université Lyon 3. Que faites-vous ?

Vous cherchez l'information et la lui donnez.

Vous notez ses coordonnées, puis vous lui transmettez l'information demandée.

Vous lui indiquez que vous ne pouvez pas lui transmettre ce type d'information dans la mesure où il s'agit d'une donnée à caractère personnel et que le demandeur n'est pas habilité à recevoir communication de cette information.

Exercice 4

Parmi les suivants, quels sont les traitements soumis à demande d'avis ou d'autorisation de la CNIL ?

Traitement comportant le NIR

Traitement comportant des données biométriques

Traitement incluant le numéro de téléphone

Exercice 5

Le registre des traitements tenu par le CIL est accessible à :

La CNIL uniquement

Le Président d'université et la CNIL uniquement

Toute personne en faisant la demande

Exercice 6

L'université décide de développer une application de gestion des congés en ligne. Le CIL peut être amené à formuler des recommandations sur :

- | | |
|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | La sécurité de l'accès aux données à caractère personnel |
| <input type="checkbox"/> | La durée de conservation de ces données |
| <input type="checkbox"/> | Le budget consacré à la nouvelle application |
| <input type="checkbox"/> | Les mentions d'information |